

ÉCOLE DE LA CARAVELLE CODE DE VIE 2026-2027



École de la
Caravelle-de-Dosquet



Dosquet

8, rue de l'Église,
Dosquet (Québec) G0S 1H0
Téléphone : 418 888-0503
caravelle.dosquet@cssdn.gouv.qc.ca

École de la
Caravelle-de-Joly



Joly

725, rue de l'École,
Joly (Québec) G0S 1M0
Téléphone : 418 888-0501
caravelle.joly@cssdn.gouv.qc.ca

École de la
Caravelle-de-Saint-Flavien



Saint-Flavien

78, rue Principale,
Saint-Flavien (Québec) G0S 2M0
Téléphone : 418 888-0502
caravelle.st-flavien@cssdn.gouv.qc.ca

NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE!

Directrice: Jennifer Côté

Directeur adjoint: Benjamin Laliberté-Breton

Responsable du service de garde: Karine Nadeau

Secrétaire (Saint-Flavien): Claudia Fournier

Lun-Ven 7h45-11h30 et 13h-15h15

Secrétaire (Joly/Dosquet): Sandra Boucher

Lun-Ven 7h30-12h et 13h-15h30

Nos valeurs:

**RESPECT
RESPONSABILITÉ
INTÉGRITÉ**

- Pour le service de garde, contactez la responsable (418 888-0502 poste 13240).
- Pour l'administration, contactez le secrétariat.
- Pour le transport, veuillez consulter le site internet suivant:
[Transport scolaire](#)
- [Pour les informations pédagogiques, contactez l'enseignant\(e\).](#)

Horaires des écoles 2026-2027

Horaire de Joly et de Dosquet

7h15	Heure permise d'arrivée des élèves qui doivent transférer d'école. Départ de l'autobus à 7h20.
7h40	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
7h45	Entrée des élèves
7h50	Début période 1 (60 minutes)
8h50	Début période 2 (60 minutes)
9h50 à 10h15 Récréation	
10h15	Début période 3
11h15	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs et entrée des élèves
12h30	Fin des cours et début de la période du dîner
12h35	Début période 4
13h35 à 14h Récréation	
14h	Début période 5 (60 minutes)
15h	Fin des cours

Horaire de St-Flavien (PRIMAIRE)

6h30	Heure d'ouverture du service de garde
7h25	Heure permise d'arrivée des élèves qui doivent transférer à Joly et Dosquet. Départ de l'autobus à 7h30.
7h45	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
7h50	Entrée des élèves
7h55	Début période 1 (60 minutes)
8h55	Début période 2 (60 minutes)
9h55 à 10h20 Récréation	
10h20	Début période 3 (60 minutes)
11h20	Fin des cours et début de la période du dîner
12h35	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
12h40	Entrée des élèves
12h45	Début période 4
13h45 à 14h10 Récréation	
14h10	Début période 5
15h10	Fin des cours
15h20	Départ des autobus
17h30	Fermeture du service de garde

Horaire de St-Flavien (PRÉSCOLAIRE 4 - 5 ANS)

6h30	Heure d'ouverture du service de garde
7h25	Heure permise d'arrivée des élèves qui doivent transférer à Joly et Dosquet. Départ de l'autobus à 7h30.
7h45	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
7h50	Entrée des élèves
11h20	Fin des cours et début de la période du dîner
12h35	Heure permise d'arrivée des élèves marcheurs
12h40	Début des cours
13h57	Fin des cours

Il est important de respecter les heures d'arrivée à l'école le matin. Nous n'assurons pas de surveillance avant ces heures. Lorsque les élèves arrivent à l'école, ils doivent se diriger directement sur la cour d'école.

La santé et la sécurité de nos élèves sont notre priorité. Voici les informations essentielles concernant la fréquentation scolaire et les mesures sanitaires.

Fréquentation scolaire et santé

Nous comptons sur votre collaboration afin d'aider tous les élèves à conserver un bon état de santé et empêcher la transmission des maladies infectieuses. Nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il présente les symptômes ci-dessous et de respecter un délai de 24 heures suivant l'apparition de ceux-ci avant son retour à l'école.

- Fièvre (température buccale/oreille: 38°C et plus ou 100,4°F et plus, rectale: 38,5°C et plus ou 101,5°F et plus)
- État général diminué
- Diarrhée ou vomissement
- Présence de rougeurs sur le corps
- Respiration difficile ou sifflante
- Tout malaise qui empêche l'enfant de participer aux activités scolaires régulières

Veuillez, S.V.P., aviser l'école si votre enfant contracte une maladie contagieuse (poux, lentes, vers intestinaux, streptocoque, gastro, etc.).

Cette information demeurera confidentielle, mais certaines interventions pourront être faites pour minimiser la transmission et informer les parents.

Pour tout changement à l'horaire habituel de votre enfant, s.v.p. avisez le secrétariat ET le service de garde par courriel.

Fréquentation scolaire

ABSENCE, RETARD OU DÉPART HÂTIF

- Lorsque votre enfant s'absente de l'école, vous devez motiver son absence, son retard ou son départ hâtif, via la plateforme Clic école, dans la tuile absences. Idéalement, vous devez le faire avant le début des classes. Pour plus de facilité et de rapidité, TÉLÉCHARGEZ dès maintenant l'application sur votre cellulaire ! [Clic école](#)
- Si votre enfant fréquente le **service de garde**, vous devez communiquer avec la responsable par courriel ou par téléphone.
Courriel: servicegarde.caravelle fla@cssdn.gouv.qc.ca

ACCÈS AUX ÉCOLES

SI VOUS SOUHAITEZ RENCONTRER UN MEMBRE DU PERSONNEL, VOUS DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS EN TÉLÉPHONANT À L'ÉCOLE OU AU SERVICE DE GARDE.

SAINT-FLAVIEN

Pour le pavillon de Saint-Flavien, veuillez sonner à la porte principale et attendre qu'on vous réponde. Durant les heures du service de garde, vous pouvez accéder à l'école en utilisant le code d'accès qui vous a été remis par l'éducatrice de votre enfant en début d'année.

DOSQUET JOLY

Si vous vous présentez à l'école durant les heures de cours, veuillez sonner à la porte principale et attendre qu'on vous réponde. Un adulte viendra à votre rencontre. Afin de déranger le moins d'élèves possible, nous vous demandons de rester dans l'entrée.

EN CAS DE TEMPÊTE



En cas de tempête ou de fermeture d'école, vous retrouverez l'information à compter de 6 h sur la page Facebook ou le site internet du CSSDN, ainsi qu'à la radio et à la télévision.

Alimentation

COLLATIONS ET ALLERGIES ALIMENTAIRE

- Une collation est prise en avant-midi et après l'école au service de garde. Il est encouragé d'offrir une collation santé et nutritive.
- Les aliments contenant des allergènes tels les noix, arachides et leurs dérivés sont interdits.
- Il est recommandé d'apporter une gourde réutilisable. Des fontaines à eau sont accessibles dans l'école.
- La consommation et la vente de drogue, alcool et de tabac ainsi que le vapotage sont strictement interdits à l'école (incluant le terrain).



OBJETS ET MATÉRIEL

RÈGLES CONCERNANT LES OBJETS PERSONNELS ET LES OBJETS PRÊTÉ PAR L'ÉCOLE



- Tous les objets personnels sont interdits à moins d'une autorisation contraire.

Exemple : *Appareils technologiques, toutous, autres jouets, etc.*

- Les élèves sont responsables du matériel scolaire qui leur est prêté. (ex.: Livres, Chromebook, iPad, etc.)
- Dans le cas où un élève abîmerait ou perdrait le matériel qui lui est prêté, celui-ci pourrait lui être facturé.

Transport

AUTOBUS, BICYCLETTE OU TROTTINETTE

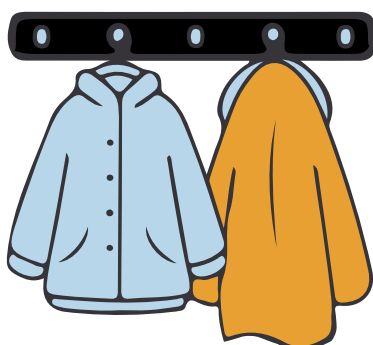
- Pour toute information concernant le transport scolaire, vous pouvez consulter le site Internet du Centre de services scolaire des Navigateurs à l'adresse suivante: [Transport scolaire](#)
- L'enfant qui utilise sa bicyclette ou sa trottinette pour se rendre à l'école le fait à ses propres risques et devrait porter un casque.
- Le bris, la perte ou le vol n'est pas sous la responsabilité de l'école. Nous recommandons l'utilisation d'un cadenas.
- Il est interdit d'utiliser le vélo sur le terrain de l'école incluant le stationnement. À noter qu'un élève qui ne respecte pas cette exigence se verra retirer le privilège de venir à l'école en bicyclette. Nous devons prioriser la sécurité en tout temps.

Des vêtements appropriés contribuent à un environnement d'apprentissage respectueux et sécuritaire pour tous les élèves.

Tenue vestimentaire

RÈGLES ET EXIGENCES POUR LES VÊTEMENTS À L'ÉCOLE

- L'élève porte des vêtements appropriés aux saisons sans référence à la violence, au désengagement scolaire, à l'irrespect ou à la drogue.
- Le bas du chemisier ou du chandail doit croiser le haut du pantalon ou de la jupe. Le ventre doit être couvert entièrement.
- La camisole doit avoir des bretelles ayant une largeur de deux doigts, tout type de camisole confondu.
- Le port du pantalon court et de la jupe est permis à condition qu'ils soient minimalement à mi-cuisse.
- Les chaussures doivent être sécuritaires compte tenu des jeux pratiqués aux récréations.
- Les élèves doivent toujours avoir une paire de chaussures propres pour l'intérieur. La paire d'espadrilles pour le gymnase peut convenir aussi pour l'intérieur.



Nous comptons sur votre collaboration pour assurer que votre enfant respecte ces exigences vestimentaires chaque jour.

ÉCARTS DE CONDUITE

LES VALEURS ET COMPORTEMENTS ATTENDUS À L'ÉCOLE DE LA CARAVELLE

L'école de la Caravelle adhère aux règles de conduite du centre de services scolaire des Navigateurs. Celles-ci visent à assurer un environnement sain et sécuritaire pour tous.

De façon plus précise, nous voulons:

- Favoriser le bien-être des élèves à l'école
- Développer le sentiment d'appartenance des élèves
- Permettre l'apprentissage d'un vivre-ensemble par l'adoption de bons comportements.



L'école consigne les écarts de conduite des élèves sur Mozaïk (Clic-école).

Selon la situation, les parents d'un élève qui a commis un écart de conduite seront informés via une observation/une intervention sur Mozaïk, par téléphone ou par courriel.

LES QUATRE VALEURS DU CSSDN

1. RESPECT
2. RESPONSABILITÉ
3. INTÉGRITÉ
4. COOPÉRATION

Les règles de vie de la Caravelle découlent de ces quatre valeurs. Des comportements bienveillants sont attendus de la part des élèves en lien avec celles-ci. Lors d'écarts de conduite, des mesures variées seront mises en place, selon la gravité, afin d'aider l'élève à développer les comportements attendus.

Gestion des écarts de conduite

SYSTÈME DE COULEURS ET MESURES APPLICABLES



COMPORTEMENT À SURVEILLER (JAUNE)

Concerne la gestion quotidienne de la classe ou de l'école. Indiscipline et incivilité considérées comme étant sans danger et sans atteinte à l'intégrité de la personne.

Mesures: Rappel des règles, avertissement verbal, réflexion guidée, perte temporaire de privilège.

COMPORTEMENT À MODIFIER (ORANGE)

Indiscipline et incivilité pouvant être considérées comme une atteinte à l'intégrité de la personne et un risque faible de danger.

Mesures: Rencontre avec l'élève, communication aux parents, geste de réparation, retrait temporaire.

COMPORTEMENT À RISQUE (ROUGE)

Indiscipline et incivilité considérées comme un danger et une atteinte à l'intégrité de la personne. Violence sous toutes ses formes.

Mesures: Intervention immédiate, rencontre direction-parents, plan d'intervention, suspension possible.

Les quatre valeurs du CSSDN guident nos interventions: Respect, Responsabilité, Intégrité et Coopération.

Tout écart de conduite entraînera nécessairement une intervention qui devra inclure une mesure d'aide et/ou de réparation et/ou disciplinaire.

Mesure d'aide: soutien visant à diminuer le risque de récidive: modelage du comportement attendu, rencontres de suivi, ajustement de l'environnement, etc.

Mesure de réparation: mesure visant à réparer le tort causé, à rétablir une relation, à faire prendre conscience ou à restaurer l'image projetée.

Mesure disciplinaire: arrêt d'agir, temps de réflexion, augmentation de l'encadrement, etc.

Quatre facteurs déterminent le niveau de soutien et d'encadrement :

- *FRÉQUENCE*
(COMBIEN DE FOIS ?)
- *CONSTANCE*
(UN OU PLUSIEURS CONTEXTES ?)
- *PERSISTANCE*
(DEPUIS QUAND TEMPS ?)
- *INTENSITÉ*
(IMPACTS POUR LE JEUNE OU LES AUTRES ?)

Règles de conduite – exemples de mesures applicables

VALEURS	RÈGLES	RAISONS	COMPORTEMENTS ATTENDUS	MESURES DE RENFORCEMENT	MESURES D'AIDE	MESURES DE RÉPARATION	MESURES DISCIPLINAIRES
SOUTIEN AUX COMPORTEMENTS POSITIFS					GESTION POSITIVE DES ÉCARTS DE CONDUITE		
RESPECT	J'adopte un comportement respectueux envers tous.	Pour maintenir un milieu de vie harmonieux et agréable. Pour développer un savoir-vivre.	Je communique positivement. J'accepte les différences.	- Encouragement (verbal et écrit) : courriel, appel, etc. - Tableau d'honneur/mérites - Privilège - Renforcement social - Souligner l'importance d'être présent en classe et à l'école	- Repères visuels, outils de gestion du temps - Avertissement verbal - Modelage du comportement et rappel de la règle - Retrait - Feuille de route, contrat d'engagement - Rencontre avec le parent - Récréation et/ou midi guidé - Programme d'habiletés sociales - Rencontre avec un intervenant - Référence aux ressources externes (CISSS, DPI, police, PSII, etc.) - Soutien par un pair - Moyen de décompression (pause, objet, zoothérapie) - Techniques d'impact - Jeux organisés obligatoires - Déplacements supervisés - Suivis suite à une suspension - Soutien pédagogique et social - Plan d'action, plan d'intervention	- Excuses verbales/écrites - Rendre un service - Remplacer, réparer, rembourser le matériel brisé - Pair aidant - Travaux communautaires - Travail de réflexion - Etc.	- Sortie de classe - Restriction des zones de jeux - Message aux parents - Reprise de temps perdu - Récréations guidées - Matériel confisqué - Déplacement supervisé - Interdiction de contact - Suspension interne et/ou externe - Travail de réflexion - Travaux communautaires - Plainte policière
RESPONSABILITÉ	J'agis de façon sécuritaire.	Pour assurer ma sécurité et celle des autres.	J'utilise le matériel, les équipements et les lieux selon l'usage prévu. Je respecte les mesures de sécurité établies.	- Donner des responsabilités - Donner des défis - Observation positive sur Mozak			
	Je garde les lieux et le matériel propres et en bon état.	Pour vivre dans un milieu agréable et fonctionnel, dans un esprit de solidarité.	Je range le matériel utilisé. Je nettoie le matériel et les lieux après les avoir utilisés.				
INTÉGRITÉ	Je refuse de participer à toute forme de violence et d'intimidation.	Pour vivre dans un milieu sain et sécuritaire. Pour développer un savoir-être.	J'inclus les autres. Je dénonce toute forme de violence. Je gère mes émotions.				
COOPÉRATION		Pour développer un savoir-faire.	Je participe activement à la vie scolaire. Je donne mon opinion et accepte celles des autres. J'accepte de travailler avec les autres.				

Charte numérique CSSDN

Respect



J'utilise un langage respectueux dans mes communications.



Je vérifie mes sources et respecte les droits d'auteur.

Responsabilité



Je demeure vigilant quant à la sécurité du système informatique.



J'utilise avec précaution, et lorsque permis, l'appareil numérique qui m'est assigné.



Je conserve les paramètres de configuration existants.

Intégrité



Je prends ou diffuse des photos, vidéos ou enregistrements sonores uniquement avec l'approbation des personnes concernées.

Coopération



Je m'en tiens à la tâche demandée.



Je signale sans délai toute problématique.

Civilité au primaire

Le développement et le maintien d'un bon climat d'apprentissage sont une responsabilité partagée. Chacun doit y contribuer à sa façon, en fonction de son rôle au sein de l'organisation, afin que soient respectés tous les comportements favorisant les relations interpersonnelles polies, respectueuses, harmonieuses et productives.

Rôles et responsabilités

Il est du devoir de chacun dans le milieu de travail et scolaire :

- de faire preuve de civilité avec autrui en intégrant dans ses relations le respect, la collaboration, la politesse, la courtoisie, l'intégrité et le savoir-vivre;
- de porter un regard critique sur son propre comportement et son impact sur les autres afin d'y apporter les correctifs nécessaires si requis;
- de reconnaître qu'il lui revient d'initier des actions pour corriger une situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'exprimer clairement ses limites dans le respect en s'appuyant sur les faits reprochés;
- d'intervenir le plus rapidement possible afin d'éviter que la situation ne s'envenime;
- de demander l'appui de son supérieur, d'une personne en autorité, d'un collègue ou du responsable de la politique, s'il ne se sent pas capable d'intervenir seul par rapport à la situation qui lui crée de l'inconfort;
- d'intervenir lorsqu'il est témoin d'un geste d'incivilité.



Habiletés et comportements attendus



Faire preuve d'**empathie**, d'ouverture et d'écoute face aux autres.



Favoriser la **confiance** et le **soutien** à l'égard des autres.

Agir et communiquer avec **respect, délicatesse, tact** et **diplomatie**.



Faire preuve de **jugement**, agir avec **intégrité** et **civilité**.



Entrer en contact de façon **courtoise** et entretenir de **bonnes relations**.



Collaborer adéquatement avec les collègues et son environnement.

Notre engagement pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) s'engage à assurer un environnement positif, sécuritaire, agréable et accueillant pour tous afin de favoriser le plein épanouissement des élèves, des jeunes, des adultes et du personnel.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées ni dans les établissements et leur environnement immédiat ni dans le transport scolaire ni par le biais de l'électronique.

Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres.

Tout incident doit être signalé sans délai et tout signalement sera traité avec diligence puis fera l'objet d'un suivi.

Le CSSDN s'engage aussi, dans une vision inclusive et restaurative, à chercher à comprendre et à répondre, dans la mesure du possible, aux besoins de tous les élèves impliqués dans une situation de violence, y compris les témoins.

Des définitions pour une vision commune

Violence : Toute manifestation de force de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence à caractère sexuel: Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

Intimidation :
« Tout comportement, parole, acte, geste, délibéré ou non à **caractère répétitif**, exprimés **directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de forces** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer, ostraciser. » (LIP, Art. 13, 2012.)

Intervenir pour assurer la protection des élèves

1. Agir avant les événements

De la formation et de l'information sont offertes aux élèves, au personnel et aux parents sur les actions à poser en situation de violence et d'intimidation. Des moyens confidentiels sont mis à la disposition de tous pour dénoncer ces incidents.

2. Agir au moment des événements

Aussitôt observés ou signalés, les actes d'intimidation ou de violence sont arrêtés et évalués. Des mesures de protection et de soutien sont mises en place afin de prévenir la répétition de ces gestes. Les signalements sont traités de façon confidentielle.

Si la sécurité de l'élève est menacée ou s'il est victime d'un acte criminel, l'école communiquera avec les services de la sécurité publique.

Les parents des élèves concernés sont informés de la situation et invités à participer activement à la recherche de solutions. L'auteur des gestes reprochés et ses parents devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse.

Les élèves impliqués seront invités à s'engager dans une démarche réparatrice.

3. Agir après les événements

Toute situation bénéficie d'un suivi afin de s'assurer que les actes aient pris fin et que les élèves retrouvent leur sentiment de sécurité. Les personnes concernées sont informées de l'évolution de la situation.